

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2025

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

## SOUS-AMENDEMENT

N ° AC1986

présenté par  
M. Ballard

à l'amendement n° AC|1466 du Gouvernement

-----

### ARTICLE 5

|                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|

À l'alinéa 5, après le mot :

« conventions »,

insérer les mots :

« , qui sont rendues publiques dès leur signature, »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer une pleine transparence sur le contenu des conventions conclues entre l'État et la société France Médias.

Afin d'assurer une garantie d'information aux tiers intéressés, notamment aux syndicats de salariés ou aux acteurs de l'audiovisuel privé.